

Objet : Mode de règlement de vos cotisations à la CPME de l'Yonne

Madame, Monsieur,

Par mesure de simplification, nous souhaitons automatiser le règlement de vos factures en vous proposant d'opter pour le prélèvement automatique.

Pour cela, il vous suffit de nous retourner un RIB et le mandat de prélèvement SEPA signé. Les documents sont à adresser à la

CPME 89

26 rue Etienne Dolet
89000 AUXERRE

Ou par email à **cpme.yonne@cpme89.fr**

A réception de votre mandat de prélèvement, les factures envoyées feront l'objet d'un prélèvement après un délai de 14 jours. Vous conservez bien entendu le pouvoir de rejeter tout prélèvement dans le délai légal de 8 semaines de la date de débit de votre compte, sur simple demande auprès de votre banque.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

| Vous souhaitez être prélevés pour : | OUI | NON |
|--|-------------------------------|--------------------------|
| • Toutes mes factures | | |
| • Factures de cotisations | | |
| | | |
| ➤ En 1 fois | | |
| ➤ En 4 fois | | |
| ➤ En 10 fois | | |
| Nom de l'adhérent | Cachet de l'entreprise | Date et Signature |

Emmanuelle MIRE DIN / Roger DELINGETTE

CPME 89

26, rue Etienne Dolet - 89000 AUXERRE – tél. 03 86 46 60 03
www.cpme89.fr – cpme.yonne@cpme89.fr

Adhérent

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____ Date de naissance _____
Adresse _____ Lieu de naissance _____
Code Postal _____ Téléphone _____
Ville _____ Mail _____
Fonction occupée au sein de l'entreprise _____

Entreprise

Artisanat Commerce Industrie Services

Nom _____ Forme _____
Adresse _____ Siret _____
Adresse _____ N° Registre du Commerce _____
Code Postal _____ N° Registre des Métiers _____
Ville _____ Code APE _____
Téléphone _____ Effectif _____
Mail _____ Activité _____
1% Logement : oui / non 1% Formation : oui / non

Motifs de l'adhésion (plusieurs réponses possibles)

- Conseil aux entreprises Lobbying
 Insertion dans le tissu économique local Adhésion à la GSC
 Mandats, lesquels _____
 Adhésion à un syndicat de branche, si oui lequel ? _____

Cotisation annuelle (chèque à l'ordre de CPME Yonne)

- 0 à 5 salariés – 295 euros 6 à 10 salariés – 535 euros
 11 à 25 salariés - 800 euros 26 à 50 salariés – 1 340 euros
 51 à 75 salariés – 1765 euros 75 à 100 salariés – 2 150 euros
 > 100 salariés – 3210 euros Chef d'entreprise retraité – 165 euros

Les données personnelles vous concernant font l'objet d'un traitement informatique par CPME 89 dans le cadre de sa gestion de la relation clients & prospects. Elles ne peuvent être communiquées à un tiers quel qu'il soit sauf exigence contraire de la loi, notamment votre droit à la portabilité de vos données. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert en dehors de l'espace économique européen. Dans tous les cas, leur confidentialité et leur sécurité sont assurées par la mise en place de règles de sécurités et la signature de clauses adéquates. Conformément à la réglementation générale sur la protection des données privées dit RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci (droit à l'oubli) ou une limitation du traitement des informations vous concernant, Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à : cpme.yonne@cpme89.fr en joignant un justificatif d'identité. Je vous informe que ces données font l'objet du principe de minimisation et de protection par défaut. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Pour la France CNIL : <https://www.cnil.fr>

Signature et cachet

A

le